



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 3 décembre 2012

17161/12

PE 563
ECOFIN 1016
FIN 992
FISC 186
JUR 615
RESPR 15
EF 290

NOTE

du :	Secrétariat général
aux :	Délégations
Objet :	Compte rendu de la réunion de la Commission des affaires économiques et monétaires (ECON) du PE, tenue à Bruxelles les 28 et 29 novembre 2012

La réunion était présidée par M. ZALBA BIDEGAIN (PPE, ES). L'ordre du jour a été adopté avec une modification concernant le point 6 de l'ordre du jour, qui a été reporté.

2. Communications du vice-président

Le vice - président a présenté une communication sur la récente visite d'une délégation de députés européens en Irlande dans le cadre de la future présidence irlandaise et a résumé les sujets abordés (les grands défis relevés par l'Irlande alors qu'elle est confrontée à la crise financière, sa dette souveraine, la mise en œuvre et les perspectives des programmes d'ajustement ainsi que sa capacité de sortir de la crise).

3. Modification de la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée en ce qui concerne un mécanisme de réaction rapide contre la fraude à la TVA

M. GAUZES (PPE, FR) a présenté, au nom de M. CASA (PPE, MT), le projet de rapport sur la modification de la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée en ce qui concerne un mécanisme de réaction rapide contre la fraude à la TVA. Tout d'abord, il a rappelé que la fraude à la TVA était préjudiciable aux finances publiques car elle coûtait aux budgets publics plusieurs milliards d'euros par an et, de ce fait, une action uniforme dans l'ensemble des États membres était nécessaire. Dans ce contexte, le rapporteur a estimé que la proposition de la Commission permettait aux États membres de réagir rapidement et de manière cohérente à la fraude fiscale, et plus particulièrement à la fraude "carrousel", et ne nécessitait pas de grands changements. Il a toutefois estimé que le coût et les charges administratives qui pourraient être engendrés par la mise en œuvre de ce mécanisme de réaction rapide (MRR) exigeaient que ce mécanisme ne soit invoqué que dans des circonstances extrêmes. Il a terminé en invitant les députés à présenter leurs suggestions afin d'améliorer le texte de la Commission tout en soulignant que le dossier ne prêtait pas pour l'heure à controverse et avait reçu un appui important de la part du Conseil.

Mme FERREIRA (S&D, PT) a salué, au nom de M. LUDVIGSSON (S&D, SE), l'initiative de la Commission, ainsi que le travail de M. CASA (PPE, MT) sur le projet de rapport. Cependant, elle a critiqué le manque de clarté quant aux instruments disponibles et a insisté sur l'importance que revêtent les actions préventives. Elle a ajouté qu'un mécanisme d'évaluation solide ainsi qu'une coordination accrue entre les États membres étaient nécessaires. M. FOX (CRE, UK) a également salué l'excellent travail du rapporteur et a évoqué la problématique de l'impact que le renversement de la charge de la preuve pouvait avoir sur les entreprises et sur le système de la TVA. Il a marqué son accord avec l'essentiel des propos de M. LUDVIGSSON (S&D, SE) pour ce qui concerne le caractère ultime et exceptionnel du MRR, lequel, selon lui, devrait être utilisé en dernier recours lorsque les autres instruments de lutte contre la fraude n'ont pas donné de résultats. Il a toutefois exprimé deux réserves à l'égard du rapport: la première concernait les critères pouvant définir une fraude soudaine et massive et la deuxième l'inversion de la charge de la preuve. En effet, il s'opposait à l'idée du rapporteur selon laquelle l'inversion de la charge de la preuve n'était envisageable que lorsqu'un certain pourcentage, un certain niveau de fraude, serait dépassé.

Pour M. FOX (CRE, UK), l'avantage du MRR consistait précisément en sa flexibilité, qui risquerait de disparaître si des critères trop rigides tels que des études statistiques sur le niveau de la fraude étaient imposés. Mme KLEVA (S&D, SL) a apporté son soutien au rapporteur. Néanmoins, elle a dit souscrire pleinement au discours des orateurs précédents pour ce qui concerne la définition d'une fraude massive et la nécessité d'une coordination entre les États membres.

Le représentant de la Commission a confirmé que le MRR avait pour vocation d'être un mécanisme exceptionnel et ne revêtait en aucun cas un caractère récurrent ou ordinaire. Il a indiqué que, même si les opérateurs économiques appréhendaient les conséquences administratives et financières de ce projet, les charges imposées étaient en réalité relativement limitées, surtout lorsque les actions préventives étaient engagées en amont. S'agissant de la définition d'une fraude soudaine et massive, le représentant de la Commission a fait savoir que son institution n'avait pas voulu imposer une telle définition aux États membres et leur laissait une marge de manœuvre dans ce domaine. Par ailleurs, il a ajouté que, d'une manière générale, la responsabilité première incombait aux États, le rôle de la Commission étant limité à la seule incitation et à la coordination des actions nationales. Il a conclu en reconnaissant l'importance des actions permanentes et a précisé à cet égard qu'un plan d'action serait présenté par la Commission d'ici la fin de l'année.

- Délai imparti pour présenter les amendements éventuels: 5 décembre 2012
- Date de vote à la commission ECON: 22 janvier 2013 et en plénière 1^{er} février 2013

4. Coopération renforcée dans le domaine de la taxe sur les transactions financières

Le rapporteur, Mme PODIMATA (S&D, EL), a lancé le débat en rappelant que la discussion concernerait les 28 amendements au projet de rapport, lesquels portaient, conformément à sa demande, uniquement sur les aspects procéduraux de mise en place de la coopération renforcée et qu'une discussion sur le fond serait engagée une fois que les conditions légales seraient remplies. Elle a reconnu que, même si les objectifs visés par la coopération renforcée dans le domaine de la taxe sur les transactions financières (TTF) ne pourraient être atteints que lorsque les engagements au niveau mondial seraient pris, la participation des onze États membres à la coopération renforcée constituait à cet égard un exemple à suivre. Elle a par ailleurs indiqué que la Commission devait compléter son étude d'impact initiale sur l'introduction de la TTF dans les États membres participants et non participants à la coopération renforcée et adapter sa proposition révisée en fonction des résultats ainsi obtenus.

Mme LULLING (PPE, LU) s'est montrée satisfaite de la discussion sur la coopération renforcée tout en rappelant les enjeux que cela impliquait. Pour elle, il était important de savoir quelles seraient les conséquences sur le fonctionnement du marché unique et sur l'Union européenne dans son ensemble, y compris sur les États membres qui ne participaient pas à la coopération renforcée. De ce fait, elle a réfuté le raisonnement de Mme PODIMATA (S&D, EL) en soutenant que les États membres qui s'abstiendraient de participer seraient quand même concernés par les effets d'une telle coopération, restait à savoir dans quelle mesure. Elle a expliqué que la proposition de la Commission, basée en grande partie sur la proposition initiale de 2011, était caractérisée par une forme d'extraterritorialité assez large afin d'éviter le détournement de l'ensemble du mécanisme. Elle a poursuivi en estimant qu'il était utile de savoir quel serait l'étendue exacte de cette extraterritorialité, quelles seraient les interactions entre les États membres participants et non participants à la coopération renforcée et quelles conséquences cela engendrerait. Pour cette raison, elle a regretté que la demande d'autorisation pour la coopération renforcée ne soit pas accompagnée par au moins un avant-projet de texte comportant quelques indications afin de permettre un jugement éclairé et elle a mis en garde contre un engagement précipité. Pour sa part, M. KLINZ (ALDE, DE) s'est montré impressionné par la proposition ambitieuse de la Commission et a fait observer que l'adoption du projet en l'état constituerait un grand succès. Toutefois, il s'est déclaré sceptique quant à sa réalisation effective. Il s'est déclaré plus particulièrement préoccupé par les différentes conceptions de cet instrument dans les onze États membres et a relevé qu'un risque sérieux de divergence et de division existait, notamment pour ce qui concerne la manière de collecter cette taxe, le type de produits soumis à l'imposition ou les mesures à adopter pour empêcher que certains États puissent échapper à ce mécanisme. À cette occasion, il a rappelé que, par opposition à la volonté actuelle qui était de rechercher tout simplement des recettes fiscales afin de faire face à l'endettement excessif, le principal objectif à l'origine de ce dispositif était de faire en sorte que le secteur financier participe équitablement aux coûts de reconstruction des économies européennes. Il s'est joint aux propos de Mme LULLING (PPE, LU) et a relevé qu'une étude d'impact devait avoir lieu afin de déterminer les conséquences possibles de la TTF, faute de quoi le projet serait voué à l'échec. Mme TURUNEN (Verts/ALE, DK) s'est référée aux arguments des précédents orateurs, qui avaient mentionné la possible fragmentation du marché intérieur et a précisé à cet égard qu'en réalité la fragmentation existait déjà dans les huit pays européens qui appliquaient une forme de taxe sur les transactions financières.

Elle a conclu en appelant de ses vœux une discussion sur le fond d'une telle coopération mais a reconnu qu'au préalable une approbation du PE était nécessaire; elle a également rappelé qu'il n'appartenait pas au PE de ralentir la procédure sur ce point. Pour M. STREJCEK (CRE, CZ), l'idée de la TTF suscitait beaucoup de controverses. Il s'est montré sceptique quant à la faisabilité et à l'efficacité à l'échelle mondiale d'un tel projet. Il a en outre fait remarquer que, si le secteur bancaire avait sa part de responsabilité dans la crise financière, il ne pouvait pas être tenu pour seul responsable, les tenants et aboutissants de la crise étant bien plus compliqués. Il a terminé en marquant son désaccord avec l'essentiel de la proposition de la Commission et a annoncé un vote en sa défaveur. M. KLUTE (GUE/NGL, DE) a regretté le manque d'engagement de la part de certains États, lesquels n'avaient toutefois pas hésité à imposer des mesures d'austérité aux citoyens, et a déclaré qu'il considérait le Conseil comme le principal frein au développement du marché intérieur et de l'Union européenne. Il est ensuite intervenu au nom de Mme MATIAS (GUE/ NGL, PT), qui avait salué le projet de la Commission en le qualifiant de pas important vers des marchés financiers stables, solides et libres de spéculation tant au niveau européen qu'au niveau mondial. Elle avait néanmoins relevé que la TTF ne pourrait déployer toutes ses vertus et ne serait efficace que lorsque l'ensemble des États membres lui prêteraient leur concours. Selon elle, il était primordial, outre le fait de diminuer la volatilité des produits dérivés et de limiter des activités financières nocives, d'assurer une meilleure distribution des ressources afin de soutenir les politiques européennes, notamment celles en faveur de la durabilité et de la création d'emploi tout en ajoutant des recettes supplémentaires au budget européen.

Le représentant de la Commission a salué la rapidité de traitement de ce dossier par le Parlement et a relevé, en réponse aux commentaires des députés, que, dans la mesure où les marchés financiers sont redevenus transparents, les autorités publiques disposaient actuellement de multiples instruments juridiques et réglementaires permettant d'identifier les organismes redevables et de contrôler la collecte de la taxe. De ce fait, la TTF renforcera le marché intérieur plutôt que de le diviser. Le représentant de la Commission a conclu en indiquant qu'une nouvelle évaluation d'impact complémentaire était en train d'être élaborée.

Mme PODIMATA (S&D, EL), en répondant aux remarques de M. STREJCEK (CRE, CZ), a déploré une surfiscalisation du travail et de la production en Europe et a rappelé que, bien qu'il ait été la cause essentielle de la crise, le secteur financier avait reçu des aides publiques substantielles au cours des dernières années et qu'il convenait à présent de procéder à une meilleure répartition du poids de la crise.

Selon elle, la TTF permettra d'atteindre cet objectif. Elle a jugé infondées les craintes relatives à une éventuelle fuite des capitaux vers des places financières extra-européennes ou par rapport à de supposées conséquences pour les États membres qui ne mettraient pas en place la TTF. Elle a également rejeté les arguments concernant le risque de fragmentation du marché, en avançant que, dans la mesure où le secteur financier était déjà très fortement fractionné en Europe, la TTF ne pourrait que conduire à son harmonisation. Elle a terminé en se montrant surprise par l'attitude de certains États, lesquels se sentaient fortement concernés par un projet auquel ils ne souhaitaient pas, a priori, adhérer.

- Date de vote à la commission ECON: 29 novembre 2012 et en décembre en session plénière.

5. Faciliter l'accès des PME au financement

Le rapporteur, M. DE BACKER (ALDE, BE), a commencé la présentation de son rapport en faisant remarquer que les difficultés des petites et moyennes entreprises (PME) étaient au centre des préoccupations de la commission ECON, notamment parce que les PME constituaient la plus importante source de croissance et d'emploi, une sorte de colonne vertébrale de l'économie européenne. Il a indiqué qu'il convenait de créer un cadre encourageant l'investissement, notamment à travers quelques mesures de substitution au crédit dit « classique », l'Union européenne étant trop dépendante du modèle bancaire simple. Il a cité à cet égard le financement privé, la bourse, les comptes épargne, le capital-risque mais aussi le transfert de connaissance et a reconnu qu'une solution universelle ne pouvait être dégagée du fait de la grande diversité des PME et de leurs spécialisations respectives.

M. DORFMANN (PPE, IT) a dit souscrire pleinement au discours de M. DE BACKER (ALDE, BE) et à son projet de rapport. Il a ensuite énuméré les points les plus particulièrement importants à ses yeux, à savoir les conséquences de la réglementation sur le système bancaire (notamment Bâle 3 et CRD 4) sur les crédits octroyés aux PME, la nécessité du financement de substitution par rapport au système de crédit bancaire traditionnel (comme le financement par actions ou le système de plateformes de garantie), l'importance de la transparence dans les relations entre les banques et les PME, les divergences dans les taux d'intérêts pratiqués dans les différents États membres entraînant des distorsions dans le marché intérieur.

Mme KLEVA (S&D, SL), qui a également soutenu le rapport, a signalé qu'il était nécessaire de simplifier les procédures administratives et de diminuer la bureaucratie, tout en rappelant les droits sociaux des salariés. M. KAMALL (CRE, UK) a rappelé la grande hétérogénéité des PME, ce qui, selon lui, nécessitait une approche adaptée à chaque particularité. Il a en outre relevé que, si le financement des PME revêtait une importance cruciale, il ne fallait pas négliger pour autant le système de formation et de transfert des connaissances. Il a conclu en insistant sur les différentes formes de financement stimulant l'initiative particulière, telles que le prêt privé de faible valeur, l'emprunt peer to peer (pair à pair) et le mécanisme de capital-risque, et il a déploré le blocage de l'accès à ce type de financement au niveau européen.

- Date de vote à la commission ECON: 17-18 décembre 2012 et en février 2013 en session plénière.

7. Rapport annuel pour 2011 de la Banque centrale européenne

Le Rapporteur Mme Matias (GUE/NGL, PT) a brièvement présenté son projet de rapport, en soulignant la nécessité de combiner les politiques monétaire et financière pour garantir un résultat optimal pour l'économie européenne et améliorer l'accès au crédit des opérateurs économiques. Elle a indiqué qu'elle s'était efforcée de concilier les positions reprises dans les nombreux amendements déposés au moyen d'amendements de compromis.

En l'absence d'un député du groupe PPE en salle, le premier député à réagir au nom des groupes politiques a été M. Hoang Ngoc, S&D, FR, qui a salué la méthode et les efforts selon lui couronnés de succès de la Rapporteur pour présenter des propositions de compromis prenant en compte les positions des différents groupes politiques, ainsi que la complexité politique des questions en jeu. Il s'est référé notamment aux propositions de texte de compromis sur les politiques non conventionnelles, le fond de rédemption souhaité par l'ALDE ou encore la capacité budgétaire contre-cyclique voulue par le groupe S&D.

M. Tremosa, ALDE, ES a également félicité la rapporteur en se déclarant satisfait à titre personnel des propositions de compromis présentés. Il a en particulier marqué son accord sur les compromis 2, 4, 9, 10, 12, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 24. Pour les autres propositions de compromis, il a indiqué que quelques réserves demeuraient, mais qu'une grande partie du travail était acquis. Il a souligné que l'indépendance de la BCE restait primordiale pour la crédibilité de la zone euro.

M. Strejcek, ECR, CZ au nom de Eppink, ECR, BE s'est dit quant à lui au contraire déçu des propositions de compromis, qui ne reflétaient pas du tout les positions de son groupe, ce qui rendrait difficile un vote de celui-ci en faveur du rapport. Il a en particulier indiqué que son groupe était opposé à une redistribution des bénéfices réalisés par la BCE sur les titres grecs pour un allègement de la dette grecque, ainsi qu'à la création d'euro-obligations à but contre-cyclique ou à un changement de statut de la BCE.

La rapporteur Mme Matias a remercié ceux des rapporteurs fictifs qui lui ont apporté leur soutien, a précisé que son rapport ne remettait pas du tout en cause le statut d'indépendance de la BCE et que le compromis 13 visait à contrer certaines critiques qui s'étaient faites entendre sur les modalités d'achat de certains titres par la BCE. Elle a indiqué que les réunions bilatérales avec les rapporteurs fictifs se poursuivraient.

- Examen des amendements

8. Modification de la directive 2009/65/CE portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), pour ce qui est des fonctions de dépositaire, des politiques de rémunération et des sanctions

Le Rapporteur M. Giegold, Verts/ALE, DE a présenté son projet de rapport en commentant le bien-fondé des actions proposées par la Commission dans sa proposition sur les trois volets de celle-ci, à savoir les questions de responsabilité, les sanctions et les compensations.

Concernant la responsabilité, il a estimé que la proposition était bonne pour protéger les consommateurs des risques non connus au moment des achats de titres, mais que ces règles étaient moins satisfaisantes en cas d'investissement hors du marché local. Concernant les compensations, il a noté que la Commission s'était contentée de reproduire les règles de l'Autorité européenne des Marchés financiers (AEMF) et du Conseil du FSB.

Il a estimé que le problème majeur sur ce dossier était lié à la rémunération des sociétés de gestion.

M. Gauzès, PPE, FR a félicité le rapporteur. Il a indiqué que les règles régissant les OPCVM avaient été rendues plus strictes pour tirer les leçons de l'affaire Madoff et redonner confiance aux investisseurs, mais qu'il ne fallait pas aller trop loin et sur-réglementer non plus. Il a estimé que la proposition de départ de la Commission était assez satisfaisante et fait remarqué qu'il s'agissait en matière de réglementation financière des OPCVM de trouver le point d'équilibre pragmatique et raisonnable entre les objectifs de performance financière, de mobilisation de l'épargne, d'offre de possibilités d'investissements et de sécurité pour les investisseurs.

M. Simon, S&D au nom de Mme Mc Carthy, S&D, IE s'est félicité en général des propositions du rapporteur concernant les rémunérations et les sanctions ainsi que sur l'extension du champ d'application à tous les décideurs concernés.

M. Klinz, ALDE, DE au nom de Mme Jensen, ALDE, DK a estimé que le point clé était celui des sanctions alors que le rapporteur avait consacré une grande partie de son travail à la question des rémunérations et qu'il fallait préciser les tâches d'un dépositaire pour éviter les incertitudes sur le fait de savoir qui encourt les éventuelles pertes. Il a estimé qu'il fallait mieux réglementer les OPCVM compte tenu du fait qu'ils investissent désormais dans les pays tiers.

M. Kamal, ECR, UK a salué les références croisées aux différentes législations, invité à préciser la responsabilité des dépositaires en alignant les règles sur le OPCVM sur celles de MIFID. Concernant les plafonds des bonus, il a suggéré d'aligner ces règles sur celles du dispositif CRD IV ainsi qu'un alignement entre performance et rétribution.

Le Rapporteur a précisé le raisonnement qui sous-tendait sa proposition sur quelques points évoqués par ses collègues et indiqué que les clients des OPCVM méritaient un niveau plus élevé de protection que ceux qui investissent dans les fonds spéculatifs (hedge funds), qui ont une orientation différente.

- Examen du projet de rapport
- Délai de dépôt des amendements: 17 décembre 2012
- Examen des amendements: 21 janvier 2013
- Vote : 25 janvier 2013 (à confirmer)

9. Réunion conjointe des commissions ECON et EMPL - Dialogue économique sur l'examen annuel de la croissance et échange de vues avec:

- Olli Rehn, membre de la Commission chargé des affaires économiques et monétaires et de l'euro

- László Andor, membre de la Commission chargé de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion

The meeting was co-chaired by Ms. Bowles, ALDE, UK and Ms Bérès, S&D, FR. The co-Chair Ms. Bowles made a quick overview of the trilogues under way on the different files and informed MEPs that a date would soon be set for an economic dialogue meeting with the Chair of the Eurogroup M. Juncker.

Commissioner M. Rehn briefly referred to the Commission's Blueprint on a deep and genuine EMU setting a clear roadmap for the EMU¹; to the Commission's press conference held on this issue in presence of President Barroso and to the adoption of the Annual Growth Survey (AGS) on the same day. He referred to the recent EP debate on the banking union as an important and timely contribution to the Commission's preparatory work. He indicated that the blueprint was suggesting three main elements: the adoption of legislation, structural reforms, notably in the field of education, and smart fiscal consolidation, i.e. a consolidation which would still allow for future-oriented investments. On legislation, he stated that some of the proposals included in the blueprint could be adopted quite quickly, while some others were to be implemented in the medium term as they would require treaty changes, and stronger rules on democratic accountability with an increased role for the European Parliament. He also referred five further priorities in the context of the AGS.

Commissioner Andor later made a short presentation of the employment and social aspects of the AGS, and referred to the very serious situation of employment and social conditions in the EU, which was the only region of the world experiencing a loss of jobs. He also stressed that the differences in economic and social conditions were growing within the EU, with a rate of unemployment varying between some 4% in Austria and 16 % in Spain.

There were first statements and questions by the rapporteur on behalf of ECON Ms. Ferreira, followed by the rapporteur for the EMPL committee and a series of questions and answers.

¹ http://ec.europa.eu/commission_2010-2014/president/news/archives/2012/11/20121128_2_en.htm

The rapporteur on behalf of ECON Ms. Ferreira, S&D, PT stated that the consolidation strategy followed throughout the EU had unfortunately bluntly failed because austerity efforts had been accomplished at an unprecedented pace, with high recession and unemployment rates in the Member States under adjustment programme and a potential risk of contagion of all the EU's economies as a result. She noted that the recessionary spiral had started to touch the heart of the EU, something which would not help economic recovery. She advocated a slower pace of economic consolidation in the countries concerned and wondered what the Commission would do to put some flesh on the growth and jobs initiative and as far as the idea of eurobills and a redemption fund is concerned.

The rapporteur on behalf of the EMPL committee stated that the situation was particularly complex as some Member States needed to drastically consolidate their public finances and to take measures to foster an inclusive and sustainable growth at the same time. She regretted that the initiatives of the EU 2020 strategy were not fully implemented.

In reply, Commissioner Rehn indicated that the eurobills and the redemption fund were some of the alternative options highlighted in the Commission's blueprint, but that these two options would require treaty changes and time. On job creation, he considered that tax and employment reforms could help create a better environment for job creation. He also suggested measures to facilitate the mobility of job seekers. Commissioner Andor also suggested that taxation on labour be reduced and shifted towards pollution and property. He also referred to the need to increase the resilience of the labour markets notably through an appropriate and balanced labour market reform and measures facilitating the transition from school to work via a combination of both or apprenticeship programmes. He announced the presentation of a youth employment package. He suggested measures to fight against long-term unemployment and to improve social protection in a smart way.

In the exchange of views which followed, MEPs questioned the credibility of EU institutions and in particular of the Commission, given the relative or total failure of the measures taken so far at EU level to tackle the crisis, as well as the Commission's ability to offer concrete solutions or to question its economic forecasts.

Both Commissioners Rehn and Andor defended their institution. Commissioner Rehn said that he shared the concerns expressed by MEPs with regard to the way the crisis had been tackled by EU institutions, whilst considering that the picture was not black and white and that progress had been made on a number of key aspects.

He referred in particular to the creation of the so-called "firewall", ECB decisions on OMTs, and the latest decisions of the Eurogroup on Greece as some elements which seemed to demonstrate the irreversibility of the euro and protect the real economy from financial markets' speculators.

Commissioner Andor stated that the Commission was able to evolve and referred to the rebalancing of its strategy which now highlights not only the supply side, but also the demand side of the economy. He also referred to new views developing within the Commission on the use of the ESF, with some initiatives taken to redirect funds on projects geared towards job creation in a number of new areas.

In reply to a last round of questions which focused on interlinkages between surplus countries and countries under adjustments programmes, as well as buy-back operations in Greece following the latest decisions by the Eurogroup, Commissioners Andor and Rehn referred to the proposals included in the Commission's proposal for the next MFF on the ESF and the financing of convergence for a genuine EMU, and reassured MEPs that the financing needed for the buy-back operations, which had to be done by Greece, would be found. In answer to Ms Podimata, he expressed confidence that the recent set of Eurogroup decisions on Greece would have a positive impact in restoring confidence in the Greek economy. He clarified that further decisions to be taken on 13 December were subject to the prior implementation of the Eurogroup decisions by the Greek authorities. In answer to criticism that the Blueprint executive summary did not include any reference to the European Parliament's role, he clarified that the AGS was about policy measures for 2013 while the blueprint was about rebuilding the EMU and that the executive summary could not include every single element of all the policy aspects currently under consideration in this area.

10. Coopération renforcée dans le domaine de la taxe sur les transactions financières

Le projet de rapport (rapporteur: Mme PODIMATA (S&D, EL), commission responsable sur le fond: ECON) a été adopté avec les amendements (avec les 32 voix pour, 6 contre et 1 abstention).

11. Établissement d'un programme d'action pour la fiscalité dans l'Union européenne pour la période 2014-2020 (Fiscalis) et abrogation de la décision n° 1482/2007/CE

Le projet de rapport (rapporteur: Mr STOLOJAN (PPE, RO), commission responsable sur le fond: ECON) a été adopté avec les amendements (40 voix pour, 1 abstention).

12. Confier à la Banque centrale européenne des missions spécifiques ayant trait aux politiques en matière de contrôle prudentiel des établissements de crédit

Le projet de rapport (rapporteur: Mme THYSSEN (PPE, BE), commission responsable sur le fond: ECON) a été adopté avec les amendements (avec 32 voix pour, 11 voix contre et 4 abstentions).

13. Modification du règlement (UE) n°1093/2010 instituant une Autorité européenne de surveillance (Autorité bancaire européenne) en ce qui concerne son interaction avec le règlement (UE) n°.../... du Conseil confiant à la BCE des missions spécifiques ayant trait aux politiques en matière de contrôle prudentiel des établissements de crédit

Le projet de rapport (rapporteur: Mr GIEGOLD (Verts/ALE, DE), commission responsable sur le fond: ECON) a été adopté avec les amendements (avec 33 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions).

14. Faisabilité de l'introduction d'obligations de stabilité

Le projet de rapport (rapporteur: Mme GOULARD (ALDE, FR), commission responsable sur le fond: ECON) a été adopté avec les amendements (19 voix pour, 12 voix contre et 7 abstentions).
